

Article

« I – Les relations extérieures du Canada »

Hélène Galarneau

Études internationales, vol. 21, n° 2, 1990, p. 375-396.

Pour citer cet article, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/702666ar>

DOI: 10.7202/702666ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

Chronique des relations extérieures du Canada et du Québec

Hélène GALARNEAU et Manon TESSIER*

I – Les relations extérieures du Canada

(janvier à mars 1990)

A — Aperçu général

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures consacrait au cours du premier trimestre de l'année, à quelques jours d'intervalle, deux discours à l'élaboration de sa politique étrangère, l'un pour l'Amérique latine et le second pour l'Europe. L'Amérique latine, depuis la décision canadienne de participer à part entière à l'OEA, prend une importance nouvelle dans le discours gouvernemental canadien, importance qui se traduisait également par le voyage du Premier ministre au Mexique et dans les Antilles du Commonwealth. La politique étrangère canadienne en Europe fait également l'objet d'une réévaluation, dont M. Clark livrait en février les grands principes. Après la visite de MM. Lech Walesa et Imre Pozsgay l'automne dernier, le Canada recevait maintenant des représentants des gouvernements hongrois, tchécoslovaque et polonais. L'on se doit de souligner également la tenue de la conférence sur l'ouverture des espaces aériens, dont la capitale fédérale était l'hôtesse, ainsi que les séjours en Éthiopie, en Namibie et en Zambie de ministres canadiens.

Au pays, le Premier ministre annonçait le 23 février des changements au sein de son Conseil des ministres, qui n'affectent pas cependant les portefeuilles des Affaires étrangères ou de la Défense.¹ La reprise des travaux à la Chambre des communes s'était effectuée un mois plus tôt avec pour principaux dossiers la nouvelle taxe de vente sur les produits et services et le budget fédéral.

B — Les politiques de défense

1 – Les effets du budget sur la politique de défense

Objet de fortes réductions au dernier budget, les dépenses consacrées au ministère de la Défense nationale passeront pour l'exercice financier de 1990-1991 à

* *Documentaliste et documentaliste-adjointe au CQRI.*

1. Cabinet du Premier ministre, *Communiqué*, 23 février 1990.

Revue Études internationales, volume XXI, n° 2, juin 1990

\$11,9 milliards, soit une augmentation de \$665 millions comparativement aux prévisions précédentes. Ce montant représente 8,8 % du total du budget fédéral. Conformément au plan de contrôle des dépenses du gouvernement, la croissance des dépenses militaires sera limitée au cours des deux prochaines années à 5 % d'augmentation annuelle, ce qui permettra des économies de \$210 millions en 1990-1991 et de \$270 millions en 1991-1992 par rapport aux dépenses prévues antérieurement. Ceci inclut l'abandon du programme de \$178 millions de construction du brise-glace *Polar 8*, qui devait affermir la souveraineté canadienne dans l'Arctique. Parmi les programmes d'acquisition qui seront maintenus, cinq grands projets, dont les phases I et II des frégates de patrouille et le Programme de modernisation du système de défense aérienne de l'Amérique du Nord, représentent 45 % du budget total des immobilisations. L'autre élément majeur de la composition des dépenses militaires comprend les frais de personnel, catégorie englobant les traitements, salaires et avantages des 120 000 militaires et civils employés par le ministère de la Défense.²

2 – L'ouverture des espaces aériens

Partisan de l'ouverture des espaces aériens, le Canada effectuait au début du trimestre une mission témoin au-dessus du territoire hongrois dans le cadre de la proposition « Ciel ouvert » et était l'hôte, le mois suivant, d'une conférence internationale sur ce thème. Afin d'expérimenter la procédure administrative et opérationnelle sous-jacente à l'application d'un accord sur le libre survol des territoires, la Hongrie et le Canada procédaient au premier essai de ce genre le 6 janvier. Non armé et dépouillé de son équipement électronique, un avion canadien Hercules C-130 survolait alors la Hongrie.³ Le vol effectué, des représentants des deux pays dressaient le bilan de cette expérience et préparaient les rapports qu'ils présentaient à la fin du mois à leurs homologues des 23 pays de l'OTAN et du Pacte de Varsovie réunis à Budapest. Cette réunion préparatoire devait également permettre de fixer la date d'un deuxième essai en autorisant cette fois-ci un avion hongrois ou soviétique à survoler le territoire canadien.⁴

Les 12, 13 et 14 février, le Canada accueillait à Ottawa les ministres des Affaires étrangères de ses quinze alliés de l'OTAN ainsi que ceux des sept pays membres du Pacte de Varsovie pour la tenue de la conférence sur l'ouverture des espaces aériens. Les membres des 23 délégations poursuivaient par la suite jusqu'au 28 février les discussions en abordant les aspects techniques du sujet.

Le Premier ministre canadien procédait sur une note optimiste à l'ouverture des travaux de la conférence en soulignant que la guerre froide pouvait maintenant être considérée comme « une chose du passé » et qu'un accord sur le libre survol des

2. Ministère des Finances, *Le Budget*, le 20 février 1990, 184p.; *Le budget des dépenses 1990-91, Partie 1, Plan des dépenses du gouvernement*, Ministre des Approvisionnements et Services, 87p.; Paul KORING, *The Globe and Mail*, 21 février 1990, p. A10; Jocelyn COULON, *Le Devoir*, 22 février 1990, p. 2.

3. Gouvernement du Canada, *Communiqué no 001*, 3 janvier 1990; Ross HOWARD, *The Globe and Mail*, 4 janvier 1990, pp. A1 et A2; *La Presse*, 7 janvier 1990, p. B1; *Le Bulletin du désarmement*, no 12, hiver 1989/90, pp. 7-8.

4. Jocelyn COULON, *Le Devoir*, 29 janvier 1990, p. 4 et 31 janvier 1990, p. 2.

territoires serait « des plus opportuns, puisqu'il favoriserait davantage le rapprochement spectaculaire qui s'opère depuis un an entre l'Est et l'Ouest ». ⁵ Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, présidait de son côté la session ministérielle. Première réunion de cette envergure entre l'Est et l'Ouest depuis les événements de l'automne 1989, les thèmes de la conférence débordaient du cadre initialement prévu pour permettre des discussions sur la question allemande et le désarmement conventionnel en Europe. Les négociations sur ces deux derniers points débouchaient d'ailleurs sur des ententes. ⁶

Après les discussions ministérielles, les délégations se divisaient en quatre groupes de travail qui se penchaient sur les quotas de vol, les modèles d'aéronefs et l'inspection, la sécurité aérienne et les questions juridiques. Si, au long de ces deux semaines, le principe du libre survol n'était pas remis en cause, les modalités de sa mise en oeuvre donnaient lieu à de nombreuses divergences de vues et les négociations se terminaient en laissant plusieurs questions en suspens jusqu'à la seconde phase de la conférence prévue pour le printemps à Budapest. ⁷

3 – Autres questions

Les 35 pays membres des négociations sur les mesures de confiance en Europe tenaient à Vienne un séminaire ayant pour thème les doctrines militaires. Le chef de l'État-major des Forces armées canadiennes, le général John de Chastelain, s'y rendait à la tête de la délégation canadienne pour participer à cette réunion de trois semaines qui se terminait le 5 février. ⁸ D'autre part, le site de la nouvelle base de l'OTAN pour les vols à basse altitude défrayait toujours la chronique au Canada au cours du trimestre. La décision finale sur le choix de ce site, du Labrador ou de la Turquie, devrait être arrêtée à la prochaine réunion des ministres de la Défense qui se tiendra au mois de mai. Le Premier ministre canadien laissait par ailleurs entendre en mars qu'en raison du nouveau climat prévalant entre l'Est et l'Ouest, l'OTAN pourrait ne pas aller de l'avant avec ce projet. ⁹

C — Les politiques économiques et commerciales

Dans le budget déposé aux Communes le 20 février, son sixième depuis son entrée en fonction, le ministre des Finances, M. Michael Wilson, insistait cette fois encore sur la nécessité pour le Canada de briser « le cercle vicieux de la dette ». D'après le plan de contrôle des dépenses proposé par M. Wilson, le déficit fédéral pour 1990-1991 sera

5. Cabinet du Premier ministre, *Discours*, 12 février 1990.

6. Jocelyn COULON, *Le Devoir*, 14 février 1990, pp. 1 et 10; Ross HOWARD et Charlotte MONTGOMERY, *The Globe and Mail*, 14 février 1990, p. A3; *Le Monde*, 15 février 1990, pp. 1 et 3.

7. Jocelyn COULON, *Le Devoir*, 26 février 1990, pp. 1 et 14; Ross HOWARD, *The Globe and Mail*, 28 février 1990, pp. A1 et A2; *Le Devoir*, 28 février 1990, p. 8; *Le Monde*, 1^{er} mars 1990, p. 4.

8. Jocelyn COULON, *Le Devoir*, 18 janvier 1990, p. 4; *The Ottawa Citizen*, 18 janvier 1990, p. A3; *The Globe and Mail*, 17 janvier 1990, p. A3 et 18 janvier 1990, p. A5.

9. Susan DELACOURT, *The Globe and Mail*, 8 mars 1990, p. A5; Kevin COX, *The Globe and Mail*, 7 mars 1990, pp. A1 et A2 et *Le Devoir*, 16 mars 1990, p. 2.

ramené de \$30,5 milliards à \$28,5 milliards, soit 4,2 % du PIB. Au nombre des mesures présentées dans ce plan de contrôle, M. Wilson limitait la plupart des activités fédérales à un rythme d'augmentation des dépenses inférieur au taux d'inflation. Les budgets reliés à la défense et à l'aide au développement, fortement comprimés l'année précédente, étaient toutefois exemptés de cette mesure pour être plafonnés à un taux équivalent.¹⁰ Le tableau suivant, présenté par le ministre des Finances, dresse le portrait des intentions budgétaires du gouvernement pour les cinq prochaines années:

Tableau des indicateurs budgétaires*

	Estimations	Projections (milliards de dollars)				
	1989-90	1990-91	1991-92	1992-93	1993-94	1994-95
Recettes budgétaires	112,4	119,3	125,9	137	146	155
Dépenses de programmes	103,5	106,6	111,2	117	120	125
Frais de la dette publique	39,4	41,2	41,5	40	40	41
Dépenses budgétaires	142,9	147,8	152,7	157	160	165
Déficit	30,5	28,5	26,8	21	14	10
Dette publique	351	380	407	428	442	452

* Tiré de: Ministère des Finances du Canada, *Le Budget*, déposé à la Chambre des communes par l'honorable Michael Wilson, le 20 février 1990, p. 119.

Les perspectives commerciales internationales étaient le thème d'un discours que prononçait le 31 janvier le secrétaire d'État aux Affaires extérieures devant la Chambre de commerce de Calgary. M. Clark effectuait alors un tour d'horizon des débouchés canadiens à l'étranger. S'il notait que les États-Unis sont, et demeurent, « le plus important partenaire commercial » du Canada, il soulignait également que « ce sont les autres régions qui (nous) offrent le plus de possibilités d'expansion commerciale ». En plus de procéder à une expansion de ses programmes commerciaux pour ces régions, le gouvernement canadien intensifiera les contacts avec les provinces pour créer des associations de promotion du commerce.¹¹

Par ailleurs, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Jake Epp, dévoilait au cours du trimestre des données sur la production minérale et le potentiel en uranium du Canada. Selon ces chiffres, la valeur totale de la production des

10. Ministère des Finances, *Le Budget*, 20 février 1990, 184p.; *Le Bulletin du FMI*, vol. 19, no. 6, 26 mars 1990; Chantal HÉBERT, *Le Devoir*, 21 février 1990, p. 1; Alan FREEMAN, *The Globe and Mail*, 21 février 1990, pp. A1 et A2; *La Presse*, 21 février 1990, cité par *l'Argus*, 21 février 1990, pp. A1 et A2.

11. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Déclaration no 90/06*, 31 janvier 1990; voir aussi *CanadaExport*, vol. 8, no. 4, 1^{er} mars 1990, pp. 1 et 2.

différents secteurs de l'industrie minière s'élèverait à \$39,1 milliards, soit une augmentation de 5,8 % par rapport à l'année précédente.¹² Quant aux réserves en uranium, l'ensemble des ressources récupérables connues correspondrait à 554 000 tonnes réparties sur les territoires de la Saskatchewan et de l'Ontario.¹³

D — Les politiques d'aide au développement

À l'instar du budget de la Défense nationale, celui de l'aide publique au développement était augmenté, mais plafonné à 5 % d'augmentation par année pour 1990-1991 et 1991-1992. Cette mesure permettra au gouvernement d'économiser \$558 millions sur cinq ans. En 1990-1991, l'engagement total prévu pour l'APD s'élèvera à \$2,9 milliards, soit \$189 millions de plus qu'en 1989-1990. Le Budget de l'ACDI était également haussé passant de 1,9 milliard à 2,1 milliards. Il est aussi prévu que le ratio APD/PNB devrait s'accroître pour atteindre 0.47 % d'ici l'exercice financier de 1994-1995, comme le prévoyait le dernier budget.¹⁴

Par ailleurs, la ministre des Relations extérieures et du Développement international annonçait en février diverses contributions à des institutions canadiennes pour des projets de développement. L'université de Toronto recevait \$800 000 répartis sur cinq ans pour un projet de santé dentaire en République dominicaine, l'Université York obtenait \$500 000 pour trois ans pour collaborer à la mise sur pied d'une banque statistique au Chili,¹⁵ l'Université de Montréal recueillait \$496 000 et \$474 507 pour des projets de développements au Maroc et au Sénégal,¹⁶ et l'Université de Sherbrooke \$1,15 million sur six ans dans le cadre d'un projet de bourses d'études supérieures.¹⁷

E — Les politiques d'immigration

La ministre de l'Emploi et de l'Immigration, Mme Barbara McDougall, annonçait le 20 mars les nouvelles lignes directrices qui guideront à l'avenir les agents d'immigration dans leur examen d'une demande de statut de réfugié faite en raison de considérations humanitaires. L'adoption de nouvelles mesures avait été rendue nécessaire après qu'un juge de la Cour fédérale du Canada eut déclaré trop limitatifs les critères jusqu'ici utilisés pour déterminer l'admission au pays de réfugiés pour des motifs humanitaires. De nouveaux motifs, tels la possession d'un permis de travail depuis une longue période ou la résidence de fait, pourront maintenant être considérés par les agents qui fonderont leur examen « sur leur meilleur jugement ». En présentant cette politique, la ministre repoussait encore la possibilité d'une amnistie généra-

12. Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, *Communiqué no 90/13*, 29 janvier 1990.

13. Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, *Communiqué no 90/25*, 15 février 1990.

14. Ministère des Finances, *Le Budget*, 20 février 1990, 184p.; On trouvera les détails dans le *Budget des dépenses 1990-1991, Partie 1, Plan des dépenses du gouvernement*, pp. 48-50.

15. ACDI, *Communiqué no 90-04*, 7 février 1990.

16. ACDI, *Communiqué no 90-01*, 14 février 1990.

17. ACDI, *Communiqué no 90-11*, 16 mars 1990.

le. Les quelque 15 000 demandes qui avaient été jusqu'ici rejetées seront révisées à la lumière de ces nouveaux critères.¹⁸

F — Organisations et réunions internationales

1 — L'ONU

On apprenait le 8 février que M. Maurice Strong occupera la fonction de secrétaire général pour la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui se tiendra au Brésil en 1992. M. Strong, qui a notamment été le premier président de l'ACDI, est actuellement conseiller pour l'environnement auprès de l'administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement.¹⁹ Le Premier ministre canadien annonçait le même jour que le Canada coparrainera avec l'Égypte, le Mali, le Mexique, le Pakistan et la Suède, le Sommet mondial de l'enfance qui aura lieu les 29 et 30 septembre à New York. Les représentants canadiens à l'ONU prenaient part depuis quelques mois déjà aux réunions de planification de ce Sommet.²⁰

Par ailleurs, le groupe de maintien de la paix en Amérique centrale se déployait lentement au cours du trimestre et réalisait ses premières missions de patrouille aux frontières du Nicaragua et du Honduras. L'envoi du contingent canadien, dont une partie était arrivée à Tégucigalpa au Honduras en décembre dernier, se complétait au fil des semaines.²¹

2 — La Francophonie

Lors de la cérémonie de prestation de serment, le 18 janvier, le nouveau secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique, M. Jean-Louis Roy, exposait à son auditoire les domaines prioritaires de l'action qu'il désire entreprendre à ce titre. Considérant qu'il ne peut y avoir « d'aménagement culturel fort » sans un développement économique, M. Roy entend mener une lutte au sous-développement et concentrer les efforts sur de grands secteurs fondamentaux tels que l'accroissement de la production agricole, la protection de l'environnement et la création d'emplois. Afin de réaliser des progrès dans ces secteurs, il préconise la formation, l'éducation et le développement de la francophonie scientifique.²²

3 — Le GATT

La date limite de décembre prochain stimulait le dépôt de nombreuses positions nationales aux négociations de l'Uruguay Round. Le Canada présentait lui aussi quelques nouvelles propositions dont celles sur les textiles et l'agriculture.

18. Ministre de l'Emploi et de l'Immigration, *Communiqué no 90-04*, 20 mars 1990; Maurice GODIN, *Le Devoir*, 21 mars 1990, pp. 1 et 8; Victor MALAREK, *The Globe and Mail*, 21 mars 1990, pp. A1 et A2.

19. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué no 026*, 8 février 1990.

20. Cabinet du Premier ministre, *Communiqué*, 8 février 1990.

21. *La Presse*, 6 janvier 1990, p. A10.

22. *Le Devoir*, 14 février 1990, p. 9; voir aussi *Le Devoir*, 19 janvier 1990, p. 13.

Attachant une importance particulière à l'article XI: 2c du GATT, il déposait à la mi-mars ses recommandations sur la question du contrôle des importations de produits agricoles contingentés au niveau national. Il réclamait alors une modification de cet article de façon à assurer la protection du système de gestion de l'offre dans les industries du lait, de la volaille et des oeufs. Parallèlement, il devait demander de faciliter l'exportation de certains produits agricoles tels que les céréales et la viande de boeuf.²³

La gestion du commerce international des textiles et des vêtements constitue un autre objet de discussion majeur de l'actuelle ronde de négociations. Dans une position exprimée le 2 mars, le Canada proposait que soient éliminées, à partir de la date d'expiration de l'Arrangement multifibres, toutes les mesures qui ne sont pas compatibles avec les règles du GATT. Le commerce du textile et du vêtement serait régi, au cours de la période de transition, par des mesures de sauvegarde spéciales modelées sur l'article XIX du GATT. La proposition canadienne prévoit aussi que ces mesures de sauvegarde soient libéralisées progressivement et qu'un traitement spécial soit accordé aux pays les moins avancés.²⁴

Toujours en mars, le Canada présentait ses offres dans le cadre des négociations sur l'accès aux marchés. Recherchant la réduction ou l'élimination de plusieurs barrières posées aux exportations canadiennes, il entend rechercher le libre-échange global pour les secteurs des télécommunications et de l'informatique ainsi que pour les produits forestiers et de la pêche et certains produits chimiques et pétrochimiques.²⁵ Enfin, au début de février, le Canada avait exposé ses positions sur les règles du GATT concernant le système de certification des produits. Il suggérait à cet égard un code de normalisation mieux structuré, lequel permettrait notamment une reconnaissance mutuelle sur les propriétés d'emploi des produits.²⁶

4 - L'OEA

L'adhésion du Canada à l'OEA faite au dernier trimestre était officiellement ratifiée au début de janvier. Le nouvel ambassadeur et représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des États américains, M. Jean-Paul Hubert, présentait à cette occasion ses lettres de créance au secrétaire général de l'OEA. Quand à l'ancien observateur du Canada à l'OEA, M. Richard Gorham, il était nommé conseiller spécial pour l'Amérique latine auprès du gouvernement canadien en plus de conserver ses responsabilités d'ambassadeur itinérant pour cette région.²⁷ À sa première participation en tant que membre de l'OEA, le Canada devait prendre position sur une résolution du Nicaragua blâmant la violation, par les États-Unis, de l'ambassade

23. Madeleine DROHAN, *The Globe and Mail*, 15 mars 1990, pp. B1 et B4; Maurice GODIN, *Le Devoir*, 15 mars 1990, pp. 9 et 10.

24. Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué no 043*, 2 mars 1990; Drew FAGAN, *The Globe and Mail*, 3 mars 1990, pp. B1 et B4.

25. Gouvernement du Canada, *Communiqué no 053*, 16 mars 1990.

26. Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué n° 022*, 5 février 1990.

27. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué no 003*, 5 janvier 1990.

nicaraguayenne lors de l'intervention militaire au Panama. Il choisissait de voter en faveur de la résolution.²⁸

5 – Rencontre sur l'environnement

La ville de Vancouver était l'hôtesse, du 19 au 23 mars, d'un forum international doublé d'une exposition commerciale sur le thème de l'environnement. S'il ne s'agissait pas d'une conférence gouvernementale officielle, Globe 90 accueillait néanmoins des représentants de plusieurs gouvernements étrangers et d'organisations internationales, en plus de scientifiques, de représentants du secteur privé et de groupes d'intérêt. Les participants discutaient notamment de développement durable et des réglementations environnementales dans des secteurs tels que l'agriculture, l'énergie, les ressources naturelles et les produits chimiques. Plusieurs ministres canadiens participaient à la rencontre, dont M. Lucien Bouchard, ministre de l'Environnement et Mme Monique Landry, ministre des Relations extérieures et du Développement international.²⁹

G — Les relations canado-américaines

1 – La visite du ministre Crosbie aux États-Unis

Le ministre du Commerce extérieur, M. John Crosbie, se rendait aux États-Unis du 23 janvier au 2 février. L'objet principal de cette visite était l'ouverture de trois nouveaux bureaux commerciaux du Canada qu'il inaugurerait à San Diego, à Miami et à San Juan de Porto Rico. Profitant de ces occasions, M. Crosbie rencontrait à chacune de ses trois escales des représentants locaux du milieu des affaires. Des arrêts à San Francisco et à Washington complétaient le voyage du ministre canadien qui avait réuni, dans la capitale américaine, les chefs de mission du Canada aux États-Unis.³⁰

2 – Les relations commerciales

L'accord de libre-échange canado-américain terminait sa première année d'existence en ce début de trimestre et le gouvernement canadien en profitait pour dresser, en termes généraux, un premier bilan de son application. La mise en oeuvre de l'Accord se poursuit comme prévu estimait alors le ministre du Commerce extérieur, M. John Crosbie, qui soulignait également que si l'économie canadienne s'adapte bien aux forces globales de changement, il est toutefois trop tôt pour évaluer de façon définitive tous les impacts économiques de l'ALE. Le ministre s'est aussi dit satisfait de l'entente de 1989 sur l'accélération de l'élimination des droits de douane. Quant aux règlements des différends qui, selon le ministre, « reçoivent passablement de publi-

28. Ministère des Affaires extérieures; Colin MACKENZIE, *The Globe and Mail*, 9 janvier 1990, p. A10.

29. Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué no 055*, 19 mars 1990; voir aussi Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, *Discours no 90/42*, 20 mars 1990 et ACDI, *Discours*, 23 mars 1990.

30. Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué no 010*, 18 janvier 1990 et *Déclaration no 90/07*, 1^{er} février 1990.

cité », « il ne couvrent qu'environ un pour cent des \$200 milliards que s'échangent les deux pays », rappelait-il.³¹ Au mois de février, le gouvernement canadien invitait les entreprises canadiennes à participer à la seconde phase de l'élimination accélérée des droits de douane.³²

Deux litiges qui dominaient les relations commerciales avec les États-Unis depuis plusieurs mois se dénouaient au cours du mois de février. D'abord, le 22 février, les deux parties parvenaient à un règlement sur la question du saumon et du hareng de la côte ouest à la suite de la décision rendue en octobre dernier par le groupe bilatéral d'experts. Aux termes de cette entente, jusqu'à 20 % du total des prises admissibles américaines de saumon et de hareng pourront être envoyés aux États-Unis sans transit dans un port canadien. De 1991 à 1993, ce pourcentage augmentera à 25 %. La quatrième année, l'entente sera réexaminée à la lumière de cette expérience et de la conjoncture qui prévaudra alors.³³ Quatre jours plus tard, le problème de la réinspection de la viande à la frontière canado-américaine se réglait alors que les deux parties convenaient d'établir à titre expérimental, pour une période d'un an, une politique de frontière ouverte pour le commerce des produits de la viande rouge et de la volaille.³⁴

3 – Questions diverses

Les essais de missiles de croisière américains dans le Nord canadien reprenaient au cours du trimestre alors que la tenue de trois nouveaux essais était annoncée par le ministère canadien de la Défense. Les deux premiers essais devaient avoir lieu en janvier tandis que le troisième devait se dérouler au cours du mois de mars.³⁵ Par ailleurs, dans le domaine de l'éducation, les États-Unis et le Canada signaient le 13 février un accord en vue de la création d'un programme d'échanges universitaires.³⁶

H — Le Canada et l'Europe occidentale

1 – La CE

Le ministre des Affaires étrangères de l'Irlande, M. Gérard Collins, effectuait en sa qualité de président du Conseil des ministres des Affaires étrangères de la Communauté européenne une visite au Canada les 8 et 9 février. Le Canada et la CE tiennent depuis 1988 des consultations ministérielles régulières et celles-ci avaient lieu pour la première fois à Ottawa. M. Collins et M. Clark, le secrétaire d'État canadien aux Affaires extérieures, discutaient alors d'une gamme de questions incluant notamment l'intégration économique de la Communauté et la situation en

31. Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué n° 011*, 19 janvier 1990; Maurice GODIN, *Le Devoir*, 20 janvier 1990, p. A10.

32. Gouvernement du Canada, *Communiqué no 024*, 6 février 1990.

33. Gouvernement du Canada, *Communiqué no 038*, 22 février 1990; voir aussi *The Globe and Mail*, 23 février 1990, p. B6 et le 24 février 1990, pp. B1 et B4.

34. Ministère de l'Agriculture, *Discours*, 26 février 1990; Oliver BERTIN, *The Globe and Mail*, 27 février 1990, p. B1 et B6.

35. *Le Devoir*, 22 janvier 1990, p. 3; *The Globe and Mail*, 23 mars 1990, p. A11.

36. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué no 035*, 16 février 1990.

Europe de l'Est. Le dossier de la surpêche dans la zone située au-delà des limites canadiennes faisait également partie des discussions.³⁷

Le Premier ministre canadien avait d'ailleurs reçu à ce sujet au mois de janvier la réponse du Président de la CE à la lettre qu'il lui avait adressée en décembre dernier. M. Delors devait exprimer une fois de plus les doutes que conservent les pays européens à l'endroit des rapports scientifiques indiquant une réduction des ressources marines dans l'Atlantique du Nord-Ouest. Il se montrait toutefois favorable à l'éventualité de discuter personnellement de ce dossier avec le Premier ministre canadien.³⁸ En fin de trimestre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures déclarait devant la Chambre des communes que le Canada, tout en poursuivant ses efforts diplomatiques pour faire cesser la surpêche, avait l'intention de suggérer à ses partenaires internationaux la possibilité de modifier les juridictions actuelles sur les pêches afin d'étendre le contrôle national au-delà de la zone des 200 milles marins.³⁹ Le ministre du Commerce extérieur et celui des Pêches et des Océans se rendront en Europe au début d'avril pour discuter de l'ensemble de ce dossier.

2 – La France

La ministre française déléguée à la Communication, Mme Catherine Tasca, était de passage à Ottawa au mois de mars. Elle rencontrait alors son homologue canadien, M. Marcel Masse, avec lequel elle s'entretenait de la coopération dans le domaine de l'audiovisuel et des coproductions franco-canadiennes. La ministre confirmait l'engagement de son pays envers la chaîne de télévision TV5 et garantissait au Canada que les coproductions franco-canadiennes avaient droit au statut d'oeuvres d'origine communautaire, consécutivement à la décision du Conseil supérieur de l'audiovisuel français. À l'issue de leur rencontre, les deux ministres signaient une entente en vue d'accroître le nombre de coproductions télévisées de langue française.⁴⁰

I — Le Canada, l'URSS et l'Europe de l'Est

1 – La politique canadienne à l'égard de l'Europe

Entreprise l'automne dernier, la révision de la politique canadienne à l'égard du continent européen commençait à être dévoilée au cours du trimestre alors que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures prononçait le 6 février le premier d'une série de deux discours sur ce sujet. Dans ce discours, M. Clark présentait notamment les principes qui guideront l'élaboration de la stratégie canadienne envers cette région. Un soutien indéfectible aux réformes, la patience dans l'attente des résultats de celles-ci, une connaissance précise des possibilités de coopération et la quête d'une

37. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué no 025*, 7 février 1990.

38. Paul KORING, *The Globe and Mail*, 24 janvier 1990, p. A11.

39. *The Globe and Mail*, 28 mars 1990, p. B6.

40. *La Presse*, 16 mars 1990, cité par l'*Argus*, 16 mars 1990, pp. A17 et A18; *La Presse*, 19 mars 1990, cité par l'*Argus*, 19 mars 1990, p. B8; *Le Monde*, 22 mars 1990, cité par l'*Argus*, 30 mars 1990, p. A18.

stabilité politique, économique et militaire sont autant de principes qui, selon le ministre, sous-tendent la formulation de la politique canadienne. M. Clark abordait aussi la question du développement institutionnel de l'OTAN et de la CSCE. Il liait alors l'utilité de l'OTAN, à long terme, à « sa capacité de joindre une mission politique à son rôle militaire » et estimait important « de trouver des moyens d'institutionnaliser, de politiser et d'élargir davantage » le rôle de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, organisme au sein duquel « doivent se dessiner les plans de la nouvelle architecture européenne ». Le Canada, concluait le secrétaire d'État, désire voir émerger une Europe libre, démocratique, ouverte et fondée sur la sécurité mutuelle.⁴¹

Annoncé pour les semaines suivantes, le second discours de M. Clark n'avait cependant pas encore été présenté à la fin du trimestre. Celui-ci devrait y exposer les gestes précis que le Canada entend poser sur les plans bilatéral et multilatéral pour s'ajuster aux changements en Europe. Le Premier ministre canadien abordait lui aussi la question européenne lors d'une allocution prononcée le 6 mars, dans des termes semblables à ceux de son ministre des Affaires extérieures.⁴²

2 – L'URSS

Les contacts ministériels entre des dirigeants canadiens et soviétiques se poursuivaient au cours du trimestre alors que deux ministres de l'URSS effectuaient des visites officielles au Canada. Le ministre des Affaires étrangères, M. Edouard Chevardnadze, séjournait d'abord à Ottawa les 14 et 15 février. Les résultats de la Conférence « Ciel ouvert », le désarmement et la réunification en Allemagne étaient au nombre des sujets traités avec le Premier ministre canadien et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. M. Chevardnadze témoignait également devant les comités permanents de la Chambre des communes et du Sénat sur les affaires extérieures et la défense.⁴³ Suivant immédiatement la visite de M. Chevardnadze, le ministre des Relations économiques étrangères, M. Konstantin Katushev, séjournait à son tour au Canada du 16 au 23 février. M. Katushev visitait Toronto, Ottawa et Montréal où des rencontres avec des représentants du milieu des affaires avaient été prévues. À Ottawa, le ministre soviétique avait également des rencontres avec son homologue canadien, M. John Crosbie, et d'autres ministres du Cabinet fédéral pour discuter des réformes économiques en URSS, des échanges commerciaux entre les deux pays, de l'intégration de l'URSS au système économique international et des suites de la visite du Premier ministre canadien en novembre dernier.⁴⁴

Au chapitre des relations commerciales, on apprenait au début de mars que le Canada et l'URSS avaient conclu un contrat pour la vente à l'URSS de 10 000 tonnes de

41. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Déclaration no 90/09*, 5 février 1990; *Le Devoir*, 6 février 1990, p. 2; *La Presse*, 6 février 1990, p. C6; *The Gazette*, 6 février 1990, p. B1.

42. Cabinet du Premier ministre, *Discours*, 9 mars 1990.

43. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué no 034*, 13 février 1990; *Le Devoir*, 15 février 1990, p. 3; Guy TAILLEFER, *Le Devoir*, 16 février 1990, p. 8; Ross HOWARD, *The Globe and Mail*, 16 février 1990, p. A4.

44. Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué no 032*, 15 février 1990; voir aussi, Ministre du Commerce extérieur, *Déclaration no 90/11*, 19 février 1990.

porc congelé. Les livraisons débuteraient en avril pour se terminer à la fin de juin.⁴⁵ En matière de pêche, les consultations annuelles canado-soviétiques de février permettaient aux deux pays de conclure une entente de principe dont les modalités commerciales restent à négocier sur le débarquement au Canada des prises soviétiques accidentelles lors de la pêche au merlu argenté. Au cours de ces consultations, les deux parties s'entendaient également pour échanger une partie de leurs allocations de stocks de l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest (OPANO) et l'URSS acceptait pour la troisième année consécutive d'acheter pour \$12 millions de produits canadiens de la pêche en 1990.⁴⁶

En fin de trimestre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Clark, s'adressait par écrit à son homologue soviétique pour lui faire part de ses préoccupations à l'égard de la situation en Lituanie. S'inquiétant de l'accroissement des manoeuvres militaires dans cette région, M. Clark rappelait à M. Chevardnadze que celui-ci avait assuré le gouvernement canadien à maintes reprises qu'aucune mesure coercitive ne serait prise à l'endroit des États baltes. La même journée, M. Clark convoquait l'ambassadeur soviétique, M. Alexei Rodionov, pour discuter de ce dossier.⁴⁷ Signalons que le 12 mars, la Chambre des communes du Canada avait voté une résolution supportant la déclaration d'indépendance du Parlement lituanien.⁴⁸

3 – La Hongrie

Du 7 au 11 février, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures recevait la visite de son homologue hongrois, M. Guyla Horn. Les discussions entre les deux ministres ont porté sur les réformes en Hongrie et sur les questions de désarmement et de contrôle des armements. M. Horn visitait Ottawa, Toronto et Montréal avant de participer du 11 au 13 à la Conférence « Ciel ouvert ».⁴⁹

Par ailleurs, le 19 mars, le Canada et la Hongrie signaient un protocole d'entente sur la coopération scientifique en matière de système d'information géographique, de cartographie et de télédétection. MM Jake Epp, ministre canadien de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et Arpad Bakonyi, commissaire à la Direction de la protection de l'environnement du ministère de l'Industrie, paraphaient cette entente au nom de leurs gouvernements respectifs.⁵⁰

4 – La Pologne

Arrivant des États-Unis, le Premier ministre de la Pologne, M. Tadeusz Mazowiecki, était de passage à Ottawa le 27 mars pour une courte session de travail. Cette

45. *Le Devoir*, 1^{er} mars 1990, p. 9.

46. Voir le Communiqué et la fiche d'information émis par le Ministère des Pêches et Océans le 16 février 1990.

47. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué no 058*, 27 mars 1990; Charlotte MONTGOMERY, *The Globe and Mail*, 28 mars 1990, p. A4.

48. Voir Ross HOWARD, *The Globe and Mail*, 13 mars 1990, p. A3.

49. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué no 023*, 6 février 1990; voir aussi, Jocelyn COULON, *Le Devoir*, 10 février 1990, p. A7.

50. Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, *Communiqué no 91/41*, 19 mars 1990.

visite, la première d'un Premier ministre polonais au Canada, donnait l'occasion à M. Mulroney et à d'autres membres de son cabinet de discuter avec M. Mazowiecki de la réorganisation politique en Europe, plus particulièrement en Pologne, et de relations bilatérales.⁵¹

Plus tôt au cours du trimestre, le Canada et la Pologne avaient tenu la deuxième réunion de la Commission mixte économique et élargi à cette occasion les domaines de leur coopération économique et commerciale. Pendant cette réunion, les deux pays engageaient des négociations pour un accord de protection de l'investissement étranger et plaçaient l'agriculture parmi les domaines prioritaires de leurs relations économiques.⁵²

5 – La Tchécoslovaquie

M. Vaclav Havel, le président de la Tchécoslovaquie, accompagné de ses principaux ministres, effectuait une escale au Canada les 18 et 19 février avant de se rendre aux États-Unis. Il rencontrait alors le Premier ministre canadien, des représentants du milieu des affaires ainsi que des membres des communautés tchèque et slovaque afin de promouvoir les échanges commerciaux et sociaux avec l'Amérique du Nord, but de sa visite sur le continent.⁵³

J — Le Canada, l'Amérique latine et les Caraïbes

1 – La politique canadienne à l'égard de l'Amérique latine

La politique étrangère du Canada en Amérique latine faisait l'objet d'un discours prononcé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures le 1^{er} février à Calgary, discours dans lequel M. Clark expliquait à son auditoire les différentes facettes de la construction des nouvelles relations que le Canada entend fonder avec les pays de cette région. Le commerce, une lutte commune contre la drogue, la résolution du problème de la dette, le maintien de la paix et l'aide au développement étaient désignés par le ministre comme les secteurs clés devant mener à l'établissement de relations plus vastes. Parallèlement à ces cinq éléments, le resserrement des liens avec le Mexique devient l'une des priorités de la politique étrangère et représente selon les termes employés par le ministre, « la clé de la stratégie canadienne en Amérique latine ». Le secrétaire d'État insistait également dans son allocution sur le renforcement du rôle de l'OEA. Il déclarait à ce sujet que le Canada étudie actuellement diverses avenues possibles pour améliorer le fonctionnement de cet organisme, qui seront soumises à l'Assemblée de l'OEA en juin. Parmi ces possibilités, M. Clark

51. Cabinet du Premier ministre, *Communiqué*, 23 mars 1990; voir aussi, *Le Devoir*, 24 mars 1990, p. B10; Ross HOWARD, *The Globe and Mail*, 28 mars 1990, p. A4.

52. Gouvernement du Canada, *Communiqué no 015*, 26 janvier 1990.

53. Cabinet du Premier ministre, *Communiqué*, 16 février 1990; *Le Devoir*, 19 février 1990, p. 2; *La Presse*, 19 février 1990, p. A1; Paul KORING, *The Globe and Mail*, 19 février 1990, pp. A1 et A2; Peter MOON, *The Globe and Mail*, 20 février 1990, p. A4 et *Le Devoir*, 20 février 1990, p. 15.

citait la création d'une commission de l'OEA pour le développement durable de l'hémisphère et celle d'un groupe indépendant chargé d'enquêter sur les irrégularités commises lors de la tenue d'élections ou de procès. Le secrétaire d'État soulevait également la question de la position de Cuba dans cette région, plus précisément son isolement vis-à-vis des autres pays de l'hémisphère, et soulignait qu'une telle situation compliquait la résolution de certains problèmes. Pour terminer, M. Clark faisait sienne la métaphore de la « maison commune européenne » pour la transposer à l'Amérique: « Pendant trop longtemps les Canadiens ont considéré cet hémisphère comme une simple demeure; il est temps à présent que nous en fassions notre maison (...) C'est le but de notre politique », concluait-il.⁵⁴

2 – La rencontre des chefs de gouvernement du Canada et des Antilles du Commonwealth

Après sa visite officielle au Mexique, le Premier ministre se rendait à la Barbade, du 18 au 20 mars, pour assister à une réunion des chefs de gouvernement du Canada et des Antilles du Commonwealth. Il s'agissait de la troisième réunion du genre, les précédentes ayant eu lieu à Sainte-Lucie en 1983 et à la Jamaïque en 1985. M. Mulroney s'adressait alors à ses homologues et profitait de l'occasion pour annoncer une série de mesures touchant plusieurs aspects des relations politiques et économiques entre le Canada et cette région. Il annonçait d'abord la radiation de la dette contractée auprès du Canada au titre de l'aide publique au développement par les pays des Antilles du Commonwealth. Au total, \$182 millions de déficit seront annulés, les principaux pays concernés étant la Jamaïque avec \$93,4 millions, la Guyana avec \$37,2 millions et la Barbade avec \$23,5 millions. Au chapitre des relations économiques, la liste des articles de l'entente commerciale préférentielle CARIBCAN qui soustrait certaines exportations des Antilles de tarifs douaniers canadiens se voyait allongée pour dorénavant inclure les bagages en cuir et des produits de fibres végétales. Le Canada entend de plus établir un nouveau bureau de coopération industrielle à Ottawa pour les pays de cette région et consacrer à ce projet une somme de \$993 500 sur trois ans. Le Premier ministre proposait de plus la tenue, en avril 1991, à Toronto et à Montréal d'une conférence sur l'investissement dans les Antilles. Dans le domaine de la lutte contre le trafic des stupéfiants, qui était pour la première fois à l'ordre du jour, le Canada proposait d'accroître sa collaboration en soutenant le plan national de Trinité et Tobago ainsi que la création, pour l'ensemble des Antilles, d'un système commun de télécommunications et d'un réseau de laboratoires. Le Canada prévoit enfin devenir membre à part entière de l'organisme de l'OEA spécialisé dans ce domaine, la Commission inter-américaine de lutte contre l'abus des drogues, et accueillir l'été prochain un séminaire sur ce sujet.⁵⁵

Toujours à l'occasion de son discours, le Premier ministre annonçait une contribution de \$10 millions sur cinq ans pour consolider l'administration de l'Université des

54. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Déclaration no 90/08*, 1^{er} février 1990.

55. Cabinet du Premier ministre, *Discours du Premier ministre*, 19 mars 1990; voir également les quatre communiqués émis la même journée par le Cabinet du Premier ministre sur la participation de M. Mulroney à cette conférence.

Antilles, une institution qui dessert l'ensemble des pays de la région. Le Canada allouait encore \$2,5 millions pour la poursuite du programme d'amélioration de la sécurité aérienne et d'entretien des aéroports.⁵⁶ Ce montant s'ajoute aux \$2,5 millions qui avaient été versés en février par l'ACDI pour la réfection des aéroports touchés par le passage de l'ouragan Hugo.⁵⁷

Les treize chefs de gouvernement se séparaient après deux jours de discussions. Dans le communiqué final, le Canada devait souligner le maintien de son engagement envers cette région et s'engageait à soulever, au cours du prochain sommet des Sept, la question du maintien de l'assistance économique pour ces pays.⁵⁸

3 – Haïti

La situation évoluait rapidement en Haïti au cours du trimestre alors qu'en janvier l'instauration de l'état de siège inquiétait le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Celui-ci voyait dans cette décision un risque pour les élections générales prévues cette année. Il demandait de plus à l'ambassadeur canadien à Port-au-Prince de suivre de près la situation intérieure du pays en matière de libertés démocratiques.⁵⁹ L'entrée en fonction de la présidente par intérim, Mme Ertha Pascal-Trouillot, le 14 mars, était accueillie favorablement par le gouvernement canadien.⁶⁰ Celui-ci attribuait la même journée une assistance humanitaire de \$150 000 à Haïti pour la réalisation de projets à l'intention des populations affectées par les récents événements.⁶¹

4 – Le Mexique

Les préparatifs entourant la visite du Premier ministre au Mexique du 15 au 18 mars se déroulaient tout au long du trimestre. Dès janvier, d'importants contacts ministériels avaient été établis lors de la septième réunion du comité mixte Canada-Mexique. Sept membres du cabinet mexicain et neuf ministres canadiens participaient les 22 et 23 janvier à ces entretiens au cours desquels, outre la visite de M. Mulroney, il a été question du renforcement des relations bilatérales, de l'OEA, des échanges commerciaux et de l'environnement.⁶²

La signature de dix accords bilatéraux résultait de la rencontre entre le Premier ministre canadien et le Président mexicain, M. Salinas de Gortari. La conclusion de ces accords indique que « les relations entre le Canada et le Mexique entrent aujourd'hui dans une nouvelle phase » a déclaré M. Mulroney à l'issue de la cérémonie. Ces accords bilatéraux portent sur des sujets divers dont le commerce et l'investis-

56. Gouvernement du Canada, *Communiqué*, 19 mars 1990; *Le Devoir*, 20 mars 1990, p. 3; Linda HOSSIE, *The Globe and Mail*, 20 mars 1990, p. A1 et A2.

57. ACDI, *Communiqué no 90-05*, 12 février 1990.

58. Linda HOSSIE, *The Globe and Mail*, 21 mars 1990, p. A11.

59. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué no 013*, 21 janvier 1990.

60. Voir notamment le communiqué du 15 mars 1990 émis par le Cabinet du Premier ministre.

61. ACDI, *Communiqué no 90-13*, 14 mars 1990; *Le Devoir*, 16 mars 1990, p. 4.

62. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué no 009*, 18 janvier 1990; Ross HOWARD, *The Globe and Mail*, 22 janvier 1990, p. A10; voir également le communiqué émis par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le 23 janvier 1990.

sement, l'entraide judiciaire, la lutte contre la drogue et la coopération entre les ministères des deux pays en matière d'agriculture et de ressources hydriques et forestières.⁶³ Outre le président Salinas, M. Mulroney rencontrait lors de sa visite les principaux ministres du Cabinet mexicain, des parlementaires, des fonctionnaires et des représentants du secteur privé. Il prenait également la parole devant des gens d'affaires mexicains. Notons enfin qu'une délégation formée de différentes compagnies et associations commerciales canadiennes se rendait au Mexique parallèlement à la visite du Premier ministre canadien.⁶⁴

5 – Le Nicaragua

Les élections générales au Nicaragua, qui avaient lieu tel que prévu le 25 février, portaient au pouvoir Mme Violetta de Chamorro et son parti, l'Union nationale de l'opposition. Le Premier ministre canadien transmettait le lendemain ses félicitations à Mme Chamorro en soulignant que le peuple nicaraguayen et les deux partis politiques pouvaient se montrer « fiers de la manière dont la campagne et le scrutin (s'étaient) déroulés ». ⁶⁵ Le Canada, qui suivait depuis quelques mois déjà les développements du processus électoral, avait dépêché pour la tenue du scrutin huit observateurs, dont cinq sous les auspices de l'ONU et trois sous ceux de l'OEA.⁶⁶ Une délégation non gouvernementale s'y était également rendue du 17 au 28 février.⁶⁷

K — Le Canada et le Moyen-Orient

1 – Le Yémen du Nord

Le Canada et le Yémen du Nord signaient le 8 janvier un protocole d'entente d'une durée de cinq ans dans le domaine des ressources minérales. Aussitôt que les sommes affectées à ce projet seront débloquées, le Canada, par l'intermédiaire du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, aidera le Yémen du Nord à établir une base de données de télédétection pour la gestion et la mise en valeur des ressources naturelles de ce pays.⁶⁸

2 – L'aide humanitaire et l'aide au développement

L'ACDI accordait en février une subvention de \$4,3 millions à l'Égypte afin d'appuyer un prêt de \$22,4 millions pour l'achat de câbles souterrains électriques.⁶⁹

63. Cabinet du Premier ministre, Discours du Premier ministre, 16 mars 1990; le Cabinet du Premier ministre émettait le même jour un communiqué sur la conclusion des accords bilatéraux et les textes de deux autres discours. Le texte d'un quatrième discours paraissait le 17 mars.

64. Linda HOSSIE, *The Globe and Mail*, 15 mars 1990, pp. A1 et A9, 17 mars 1990, p. A6 et 19 mars 1990, p. A3; *Le Devoir*, 17 mars 1990, pp. 1 et 2.

65. Cabinet du Premier ministre, *Communiqué*, 26 février 1990.

66. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué no 027*, 8 février 1990.

67. *Le Devoir*, 14 février 1990, p. 6.

68. Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, *Communiqué no 90/02*, 8 janvier 1990.

69. Ministère du Commerce extérieur, *Communiqué no 029*, 9 février 1990.

Toujours en février, l'ACDI répondait favorablement à l'appel lancé par le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en octroyant \$400 000 pour la construction en Turquie de logements à l'intention de réfugiés kurdes venant de l'Iraq.⁷⁰

L — Le Canada et l'Afrique (Sud du Sahara)

1 — L'Afrique du Sud

L'évolution de la situation en Afrique du Sud retenait une fois de plus l'attention de la communauté internationale en ce premier trimestre de l'année. Dès le 2 février, le discours prononcé par le Président sud-africain, M. F.W. de Klerk, était qualifié de « début encourageant » par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.⁷¹ M. de Klerk avait alors annoncé plusieurs mesures dont la levée de l'interdiction qui frappait le Congrès national africain (ANC) et la remise en liberté de M. Nelson Mandela, qui était finalement relâché le 11 février après plus de vingt-sept ans de détention. Quinze jours plus tôt, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures avait précisé que cette date du 2 février pourrait être considérée comme une indication de la volonté du président de Klerk d'apporter des changements véritables dans son pays.⁷² La libération de M. Mandela était saluée par les dirigeants canadiens comme une première étape vers l'abolition du régime de l'Apartheid. Le Premier ministre canadien transmettait ses félicitations dans une lettre à M. Mandela⁷³ et M. Clark réitérait l'intention du Canada de ne pas modifier sa politique envers l'Afrique du Sud tant que la législation sud-africaine sur la séparation raciale demeurerait en vigueur et que l'irréversibilité des changements ne serait pas démontrée.⁷⁴

Les 26, 27 et 28 février, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures se rendait à Lusaka, à l'invitation du président zambien, M. Kenneth Kaunda, pour y accueillir M. Mandela et discuter avec ce dernier, d'autres membres de l'ANC et divers dirigeants des États de la ligne de front, des développements en Afrique du Sud. M. Clark devait alors demander au Congrès national africain de renoncer à la lutte armée afin de parvenir plus sûrement à une solution négociée avec le gouvernement sud-africain.⁷⁵

Dans une déclaration à la Chambre qu'il prononçait de retour au pays, M. Clark indiquait qu'Ottawa faciliterait l'octroi d'une aide privée canadienne pour le retour en Afrique du Sud du Congrès national africain. Il avait souligné en Zambie aux dirigeants de l'ANC que le Canada n'accordait pas d'aide directe aux partis politiques. Quant à la poursuite des sanctions contre l'Afrique du Sud jugée nécessaire par M. Mandela, le Canada attendra les indications de l'ANC pour en planifier un

70. ACDI, *Communiqué no 90-06*, 12 février 1990.

71. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué no 021*, 2 février 1990.

72. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Déclaration no 90/02*, 15 janvier 1990.

73. Paul KORING, *The Globe and Mail*, 12 février 1990, pp. A1 et A9; *Le Devoir*, 12 février 1990, p. 5; Cabinet du Premier ministre, *Communiqués*, du 10 et du 11 février 1990.

74. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué no 039*, 22 février 1990.

75. *Le Devoir*, 27 février 1990, p. 4; *The Globe and Mail*, 1^{er} mars 1990, pp. A1 et A2.

renforcement. M. Clark terminait son discours en soulignant que, parallèlement au maintien des sanctions, le Canada encouragera l'Afrique du Sud dans la recherche d'une solution négociée avec la majorité noire. M. Clark précisait qu'il avait proposé à son homologue sud-africain que M. Edward Lee, ancien ambassadeur du Canada dans ce pays, se rende en avril en Afrique du Sud pour consulter les diverses parties et « évaluer les domaines dans lesquels la compétence du Canada pourrait être mise à contribution ». ⁷⁶

2 – L'Éthiopie

La dégradation de la situation en Éthiopie amenait M. Doug Lindores, le conseiller spécial pour cette région nommé en décembre dernier, et Mme Monique Landry, la ministre des Relations extérieures et du Développement international, à se rendre en Éthiopie au cours du trimestre pour affiner la politique canadienne d'aide à ce pays et multiplier les démarches diplomatiques pour convaincre les parties à s'entendre. À la tête d'une délégation d'agents de l'ACDI et des Affaires extérieures, M. Lindores partait de la fin janvier au début de février en Éthiopie, au Soudan et à Rome puis se rendait en mars à New York et à Washington pour rencontrer les représentants du gouvernement éthiopien, des groupes rebelles, des pays donateurs et de l'ONU. Le 18 mars, Mme Landry rencontrait à Addis-Abeba le président Mengistu avant de se rendre en Italie où elle discutait avec un membre du Cabinet italien pour s'entretenir par la suite avec le directeur exécutif du Programme alimentaire mondial. Au long de ces visites, les représentants canadiens encourageaient les parties belligérantes à engager des pourparlers de paix et à permettre l'acheminement des secours. ⁷⁷

Quelques jours avant son départ, Mme Landry avait annoncé en conférence de presse de nouvelles mesures totalisant \$18 millions au titre des secours d'urgence à l'Éthiopie. \$10 millions étaient ainsi destinés à la lutte contre la famine, \$4 millions à l'achat de matériel et \$2 millions pour l'établissement de réserves de vivres. Un million était versé au Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés tandis que CANSAVE recevait \$250 000 pour l'expédition de vivres et le Conseil canadien pour la coopération internationale, \$300 000 pour le transport transfrontalier. ⁷⁸

3 – La Namibie

Tel que prévu, les contingents nationaux du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition se retiraient graduellement de la Namibie en ce début d'année. Amorcé à la mi-janvier, le retrait des troupes canadiennes, quelque 280 militaires, était complété à la fin du trimestre. ⁷⁹

76. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Déclaration no 90/14*, 7 mars 1990; *Le Devoir*, 8 mars 1990, p. 4; Graham FRASER, *The Globe and Mail*, 8 mars 1990, p. A8.

77. Voir Ministre des Relations extérieures et du Développement international, *Déclaration no 90/17*, 28 mars 1990.

78. ACDI, *Communiqué no 90-10*, 6 mars 1990; ACDI, *Discours*, 6 mars 1990; Maurice GODIN, *Le Devoir*, 7 mars 1990, p. 2.

79. Gouvernement du Canada, *Communiqué no 008*, 15 janvier 1990; *Le Devoir*, 29 mars 1990, p. 5.

À l'occasion de la proclamation de l'indépendance de ce pays le 21 mars, le Canada était représenté par la ministre des Relations extérieures et du Développement international, Mme Monique Landry.⁸⁰ Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark s'était brièvement rendu en Namibie au début du mois après son passage en Zambie. Le 21 à Ottawa, il annonçait devant la Chambre des communes la fin de l'application de certaines sanctions économiques à la Namibie. Ainsi l'interdiction de conclure de nouveaux marchés pour le traitement de l'uranium namibien et les restrictions de crédits à l'exportation et aux garanties des investissements étaient levées. Il déclarait également qu'une contribution spéciale d'un million de dollars de l'ACDI allait être versée pour un programme d'immunisation de l'UNICEF dans ce pays et que la Gendarmerie royale du Canada assurerait la formation de policiers namubiens par l'entremise des services financés par le Commonwealth.⁸¹ Le Canada annonçait enfin l'ouverture prochaine d'un haut-commissariat à Windhoek. M. Neil Haffey est pressenti pour être le nouveau représentant du Canada à ce poste. Rappelons que la Namibie deviendra incessamment le cinquantième État membre du Commonwealth.

4 – L'aide humanitaire et l'aide au développement

L'ACDI attribuait le 1^{er} février la somme de \$6,8 millions pour soutenir un centre international de recherche agricole dans ses efforts de recherche en vue de mettre au point de nouvelles variétés de céréales en Afrique australe.⁸² Le 13 mars, elle offrait \$1,4 million à trois organismes impliqués dans le secours d'urgence au Mozambique. L'UNICEF, le Comité international de la Croix-Rouge et un regroupement d'organisations non gouvernementales canadiennes se partageaient ce montant.⁸³

M — Le Canada, l'Asie et l'Océanie

1 – L'Indochine

Le 25 janvier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures rendait compte devant la Chambre des communes de la politique canadienne à l'égard de l'Indochine. Il précisait alors que le gouvernement se préparait à rétablir l'admissibilité du Cambodge, du Vietnam et du Laos aux programmes canadiens d'aide publique au développement. De petits projets bilatéraux dont l'orientation à court terme porte essentiellement sur les besoins humanitaires pourront ainsi être réalisés sous peu. Quant aux efforts de paix pour cette région, il réitérait l'engagement du Canada aux mécanismes de maintien de la paix et de transition sous la gouverne des Nations Unies. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures rappelait également que le Canada soutient

80. Ministre des Relations extérieures et du Développement international, *Communiqué no 048*, 12 mars 1990.

81. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Déclaration no 90/16*, 20 mars 1990; ACDI, *Communiqué no 90-15*, 20 mars 1990.

82. ACDI, *Communiqué no 90-03*, 1^{er} février 1990.

83. ACDI, *Communiqué no 90-12*, 13 mars 1990.

toujours la proposition australienne de créer au Cambodge une infrastructure administrative sous l'égide des Nations Unies.⁸⁴

2 – L'aide humanitaire et l'aide au développement

Le gouvernement canadien annonçait à trois reprises au cours du trimestre son soutien à des prêts par l'intermédiaire de la Société pour l'expansion des exportations. En janvier, il s'agissait d'un prêt de \$8,6 millions US à l'Indonésie pour l'achat d'un système de recherche et de sauvetage assisté par satellite;⁸⁵ en février, il accordait un montant additionnel de \$820 000 US pour la construction d'une usine de produits chimiques en Chine⁸⁶ et en mars, il appuyait l'achat, encore par la Chine, d'une station terrestre pour satellite de télécommunication au prix de \$1,9 million.⁸⁷

De son côté, l'ACDI collaborait avec le ministère des Affaires internationales du Québec à un projet de coopération évalué à \$11,9 millions avec les PME thaïlandaises.⁸⁸ Également en janvier, on annonçait la signature officielle du programme sino-canadien de jumelage de collègues dont l'objectif est de multiplier les contacts universitaires entre les deux pays.⁸⁹ Enfin, en février, la ministre des Relations extérieures et du Développement international annonçait le début de la seconde étape d'un projet conçu pour l'amélioration des services du centre de quarantaine animale au port chinois de Tanggu.⁹⁰

N — Chronologie thématique*

Le ministre canadien des Finances à la tête d'un comité du FMI

3 janvier:

M. Michael Wilson, le ministre des Finances du Canada, est désigné pour présider le Comité intérimaire du Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international. Composé de vingt-deux membres, le comité est le principal organe consultatif du Fonds. M. Wilson remplace M. Onno Ruding des Pays-Bas qui avait démissionné en novembre dernier.

Enquête au Salvador

12 janvier:

Le quotidien *Le Devoir* rapporte que le ministère des Affaires extérieures et la Gendarmerie royale du Canada étudient la possibilité d'apporter une aide au

84. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Déclaration no 90/05*, 25 janvier 1990; voir aussi *Le Soleil*, 26 janvier 1990, p. A7; ACDI, *Nouvelles du Développement*, vol. 3, no 4, avril 1990.

85. Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué no 007*, 12 janvier 1990.

86. Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué no 028*, 9 février 1990.

87. Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué no 062*, 30 mars 1990.

88. ACIDI, *Communiqué no 90-01*, 18 janvier 1990.

89. ACIDI, *Communiqué no 90-02*, 19 janvier 1990.

90. ACIDI, *Communiqué no 90-09*, 16 février 1990.

* Cette chronologie n'est pas exhaustive. Elle mentionne essentiellement des événements non rapportés dans les rubriques précédentes.

Salvador dans l'enquête qu'il mène sur le massacre de prêtres jésuites tués en novembre dernier.

Nomination à la Commission mixte internationale

6 février:

On apprend la nomination de M. Claude Lanthier au poste de commissaire à la Commission mixte internationale. Formée de trois commissaires canadiens et d'autant de commissaires américains, cette commission veille à l'application du Traité sur les eaux limitrophes et à l'exécution de l'Accord sur la qualité de l'eau dans les Grands lacs.

Série de rencontres bilatérales entre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et ses homologues européens

8 et 11 février:

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures profite de l'occasion offerte par la tenue de la phase ministérielle de la Conférence sur l'ouverture des espaces aériens à Ottawa pour s'entretenir avec plusieurs ministres européens des Affaires étrangères. Il rencontre le 8 son homologue de la Hongrie, puis le 11 ceux de la République démocratique allemande, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Bulgarie et de la France.

Décision européenne sur le commerce des fourrures

mi-février:

Une délégation européenne est de passage à Ottawa pour rencontrer des représentants du gouvernement canadien et de groupes autochtones afin de discuter de la décision d'interdire l'importation de fourrures d'animaux capturés à l'aide de pièges à mâchoires ou par d'autres procédés jugés cruels. Cette mesure qui devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1996 est actuellement à l'étude devant le Parlement européen qui débat également de la possibilité de la faire appliquer dès 1991.

Un consulat en République dominicaine

19 février:

L'ouverture d'un consulat canadien à Saint-Domingue et la nomination d'un consul honoraire à Puerto Plata sont annoncées par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

La participation canadienne à la FMO

20 février:

Le quotidien *The Globe and Mail* annonce, qu'à la demande de la Force multinationale et d'observateurs (FMO), le groupe de maintien de la paix au Sinaï, le Canada retirera dès le 1^{er} mars une partie de son personnel et du matériel en poste depuis plusieurs années.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

5 mars:

À l'occasion du vingtième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Canada réitère son appel à l'adhésion universelle à ce traité.

Exécution d'un journaliste en Iraq

15 mars:

Dans un communiqué, le Canada exprime son indignation devant l'exécution de M. Farzad Bazoft, journaliste de Grande-Bretagne trouvé coupable d'espionnage par un tribunal iraquien. Le Canada, précise le communiqué, condamne « cet acte de barbarie » et émet « de très sérieux doutes » quant au déroulement du procès.

Le Centre international des droits de la personne et du développement démocratique

22 mars:

Le conseil d'administration du Centre international des droits de la personne et du développement démocratique commence à prendre forme alors que les premières nominations sont annoncées. Le nom des dix membres canadiens du Conseil sont dévoilés, parmi lesquels on trouve MM. Marcel Massé, président de l'ACDI, M. Irving Breecher, professeur d'économie à l'Université McGill et Mme Gisèle Côté-Harper, professeure à la Faculté de droit de l'Université Laval. Les trois autres participants seront des ressortissants de pays en développement.

M. Laszlo Tôkes de passage au Canada

fin mars:

Le révérend hongrois, M. Laszlo Tôkes, termine un séjour d'une semaine en Amérique du Nord, qui l'a notamment conduit à Washington, Toronto et Ottawa. Dans la capitale fédérale, il a été reçu par le Premier ministre canadien avec lequel des discussions sur les possibilités d'aide pour la minorité hongroise en Roumanie ont été tenues.

Nominations diplomatiques

12 février:

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures désigne un nouvel ambassadeur et trois nouveaux consuls. Ainsi, M. Paul-André Lapointe est nommé ambassadeur en Turquie tandis que MM. Brian Buckley, Roger Bull et James Elliott deviennent respectivement consuls généraux à Minneapolis, Seattle et Atlanta.